

Plateforme d'apprentissage sur la sécurité sociale à

l'intention des enseignants.

[Lien vers la plateforme
d'apprentissage](#)

HISTOIRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE EN SUISSE

Accueil extrafamilial pour enfants

En Suisse, la garde des enfants est traditionnellement une affaire privée. Au XX^e siècle, le modèle familial bourgeois sert de référence à la société et à la politique: il fait de l'époux le seul pourvoyeur de revenu et attribue à l'épouse le rôle de mère et de femme au foyer. L'offre en matière de structures d'accueil extrafamilial, généralement privées, est limitée. C'est seulement à partir des années 1970 que la pression politique augmente pour trouver des solutions permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Des crèches comme pis-aller

La création de structures d'accueil extrafamilial est étroitement liée au développement du travail rémunéré des femmes. Vers 1900, le modèle familial bourgeois prévoit une répartition claire des rôles: la femme est responsable du ménage et des enfants, tandis que l'homme est chargé de pourvoir au revenu familial. Pour une grande partie de la population, ce modèle n'est pourtant pas économiquement viable. Vers 1870, plus de la moitié des femmes exercent une activité lucrative; la plupart d'entre elles appartiennent aux classes ouvrières ou populaires.



" La nourrice s'occupe de l'enfant pendant les heures de travail de la mère ", c. 1983. Source: Archives sociales suisses, Zurich, Sozarch_F_5146-Fa-0229

Les écoles constituent une possibilité d'accueil extrafamilial pour les enfants. Dans la première moitié du XIX^e siècle déjà, l'idée de créer des écoles enfantines et des jardins d'enfants se répand. Ces établissements sont des structures à grande échelle, une seule personne pouvant s'occuper de près de 150 enfants. En 1844, on compte 127 écoles de ce type en Suisse pour des enfants de 3 à 5 ans. Au Tessin, l'idée d'une prise en charge des jeunes enfants sur l'ensemble de la journée trouve un accueil favorable avec la création en 1844 d'un premier *asilo infantile*. En 1874, la scolarité primaire obligatoire est introduite en Suisse. Le système scolaire n'est cependant pas unifié et les cantons ne sont pas tenus de créer des écoles publiques pour tous les enfants. Par conséquent, le taux réel de scolarisation varie considérablement. En particulier dans les communes à forte tradition agricole ou industrielle, les écoles ouvertes toute l'année restent rares.

C'est dans la seconde moitié du XIX^e siècle que les premières structures d'accueil complémentaires et privées sont créées. Des particuliers issus du milieu philanthropique fondent des crèches et des

garderies dans plusieurs villes de Suisse, le plus souvent situées dans des quartiers ouvriers. Les crèches accueillent les enfants en âge préscolaire, les garderies offrent un service de garde pour les enfants scolarisés durant les heures creuses et les vacances scolaires. Ces institutions sont généralement des œuvres de bienfaisance créées par des sociétés bourgeoises. Elles sont fondées et dirigées par des sociétés féminines, des associations philanthropiques ou religieuses, par des médecins ou des pasteurs. Des associations d'employeurs créent également des crèches dans certains quartiers ouvriers. La première crèche est fondée à Bâle en 1870; durant la décennie qui suit, d'autres crèches sont créées sur le modèle allemand et français à Lausanne, Genève, Neuchâtel, Vevey, Berne, Schaffhouse et La Chaux-de-Fonds. Les décennies suivantes, des crèches supplémentaires voient le jour dans ces mêmes villes et ailleurs.

L'offre s'adresse aux familles d'ouvriers dans lesquelles les deux parents sont obligés de travailler pour des raisons économiques. La demande est importante et de nombreux enfants sont refusés par manque de place. Les conditions d'admission ne dépendent pourtant pas seulement de la capacité d'accueil. Les crèches prônent l'idéal de la famille bourgeoise et posent des exigences morales aux familles. De nombreuses crèches refusent par exemple les enfants de femmes non mariées et demandent que les enfants soient propres. Au sein des crèches, l'accent est également mis sur l'hygiène et les soins. En tant qu'œuvres de bienfaisance, les crèches se fixent pour objectif de protéger les enfants d'une prétendue négligence et d'un manque d'hygiène. Outre ces tâches, elles ne remplissent à leurs débuts aucune fonction pédagogique.

Ces compétences limitées s'expliquent également par le rôle qui est attribué aux crèches dans ces premières années. Celles-ci doivent permettre aux mères de surmonter une phase limitée pendant laquelle elles sont obligées de travailler. L'espoir est toujours que ces mères pourront un jour cesser de travailler. Les crèches sont ainsi conçues comme une aide temporaire.

Au XIX^e siècle, les subventions de l'État jouent un rôle secondaire dans le financement des crèches. La plupart d'entre elles dépendent de dons privés. Les employeurs posent des conditions à leur soutien, notamment l'adaptation des heures d'ouverture aux horaires des usines situées à proximité. Le montant de la contribution demandée aux familles est fixé indépendamment de leur revenu. Pour certaines ouvrières, ce montant est trop élevé et c'est ainsi qu'à Zurich par exemple les enfants des familles d'artisans sont les principaux bénéficiaires des crèches durant les premières années.

Les familles bourgeoises engagent généralement des bonnes d'enfants ou des nourrices qui prennent en charge une grande partie de la garde des enfants. Dans les ménages bourgeois citadins, les nourrices sont responsables des soins quotidiens des enfants. Des liens très forts se nouent parfois; pour ces enfants, la nourrice est souvent comme une deuxième mère. Des bonnes issues des classes populaires rurales et urbaines sont chargées de différentes tâches ménagères. En 1910, 88 000 bonnes sont employées dans les ménages de la classe supérieure. La maîtresse de maison s'occupe de l'organisation du ménage et des tâches de représentation.

La famille comme affaire privée et l'absence de structures d'accueil extrafamilial

L'idéal de la mère au foyer, très répandu à la fin du XIX^e siècle, assigne aux femmes les tâches ménagères et la garde des enfants. C'est pourquoi le taux d'activité des femmes diminue de façon continue entre la fin de la Première Guerre mondiale et les années 1940. L'idéal bourgeois de la famille avec la femme comme mère et femme au foyer et l'homme comme seul pourvoyeur au revenu de la famille est adopté par une classe moyenne toujours plus importante et devient

également une référence pour les familles d'ouvriers, dans lesquelles la plupart des mères travaillent.

La responsabilité des mères pour les enfants et le ménage conduit à un développement extrêmement lent des structures d'accueil extrafamilial. Le recul du travail rémunéré féminin en période de récession économique a par ailleurs des répercussions sur le système des crèches. Le taux d'activité des femmes atteint un niveau historiquement bas de 35% en 1941, les femmes qui travaillent dans des entreprises familiales ou à temps partiel n'étant souvent pas prises en compte. Ainsi, le nombre d'enfants qui fréquentent un accueil extrafamilial recule nettement durant la crise économique des années 1930. Quant à la politique, elle ne se soucie pas de l'offre de structures d'accueil. Ce thème est largement éludé dans les débats sur la politique familiale des années 1930 et 1940. L'article constitutionnel sur la protection de la famille adopté en 1945 prévoit des allocations familiales et une assurance maternité, mais pas la création d'institutions telles que des crèches ou des garderies qui favoriseraient la conciliation de la maternité et du travail rémunéré.

En comparaison internationale, l'offre en matière de structures d'accueil extrafamilial est plutôt pauvre en Suisse. Selon des enquêtes menées à la fin des années 1950 et au début des années 1960, seule une partie infime des enfants de mères exerçant une activité lucrative bénéficient d'une prise en charge au sein d'une structure d'accueil extrafamilial. Le nombre de ces établissements varie fortement en fonction du lieu. Alors que dans certaines communes l'offre est inexistante, la plupart des structures d'accueil se trouvent dans les villes et les communes industrielles. Pour pallier l'insuffisance de l'offre, la majorité des ménages cherchent des solutions de garde au sein de la famille. Ce sont principalement les grand-mères qui se chargent de garder les enfants dont la mère travaille. Beaucoup d'enfants, notamment les enfants en âge scolaire, sont livrés à eux-mêmes pour un certain temps. Les enfants issus de familles à la situation économique instable sont parfois placés.

Une garde est proposée par les communes en cas de maladie de la mère, mais pas du père. Des aides familiales organisées par les communes et des associations privées interviennent lorsque les mères ne peuvent assumer la garde des enfants en raison d'une maladie ou à la suite d'une naissance. Elles s'occupent des enfants, font la cuisine et la lessive et soignent la femme malade.

Migration de travail et création des *asili*

Dans les années 1960, de nombreuses structures sont créées, notamment afin de prendre en charge les enfants des travailleuses étrangères. Au début de la période d'après-guerre et dans des secteurs comme l'industrie textile, la main-d'œuvre est essentiellement recrutée parmi les femmes étrangères; des structures d'accueil extrafamilial doivent être créées pour leurs enfants.

C'est ainsi qu'au sein des structures existantes, les enfants de travailleurs étrangers constituent une part croissante des enfants pris en charge. En 1964, dans les crèches dirigées par la société féminine de Zurich, deux tiers à quatre cinquièmes des enfants sont issus de familles étrangères. Par ailleurs, la congrégation missionnaire italienne catholique (*Missione Cattolica Italiana*) fonde des *asili*. Dirigés par des religieuses ou des éducatrices italiennes, leur but est de s'occuper des enfants des travailleurs italiens. Ces établissements sont ouverts en semaine et l'on y parle italien afin que les enfants conservent leur lien avec l'Italie. En général, les *asili* sont des crèches, mais on y accueille également des enfants jusqu'à 12 ans.

À cette époque, le nombre de crèches augmente: alors qu'en 1946, l'association suisse des crèches comptait seulement 62 membres, elle en compte 90 en 1961 et 170 en 1978.

Le mouvement des mamans de jour et les nouvelles approches pédagogiques

À partir des années 1970, l'offre en matière de structures d'accueil extrafamilial se modifie. Ce changement reflète l'augmentation du travail rémunéré des femmes, et en particulier des mères, et les revendications des mouvements féministes. Ces nouvelles offres sont souvent organisées par des sociétés féminines qui s'inspirent d'idées pédagogiques nouvelles et reprochent aux crèches de se limiter à la surveillance des enfants.

À partir de 1973, le modèle des mamans de jour établit une nouvelle forme d'accueil des enfants. La fondation d'associations de mamans de jour vise à compléter l'offre restreinte en matière de structures d'accueil, mais reprend aussi la critique envers les crèches. Les milieux alternatifs considèrent ces dernières comme des lieux d'endoctrinement bourgeois et une grande partie de la population reproche aux crèches d'être des « usines » sans personnel qualifié. Les mamans de jour sont censées proposer un accueil plus personnalisé en tenant davantage compte des demandes des parents. Les fondateurs des associations de mamans de jour sont des parents, de futures mamans de jour, des sociétés féminines ou des services sociaux, actifs principalement en périphérie urbaine. Les organisations d'accueil familial se répandent rapidement après 1973. En 1988, on compte déjà 74 associations de ce type.

Dans les années 1970, les tentatives d'harmoniser au niveau national l'âge et la durée de la scolarité obligatoire permettent à davantage de mères de travailler. Cependant, les revendications des mouvements féministes portent sur une réforme plus profonde du système scolaire avec des écoles à horaire continu capables d'accueillir les enfants toute la journée. Les cantons consentent à de premiers essais, dont la réalisation incombe néanmoins aux enseignants et aux parents. Dans les années 1970 et 1980, des associations d'écoles de jour sont fondées à Bâle, Berne et Zurich. En 1982, un groupe de travail fédéral recommande dans un rapport sur la politique familiale suisse un renforcement des structures d'accueil extrafamilial et prône une réforme de l'organisation des écoles, mais ce rapport restera lettre morte.

Sous l'effet des revendications des mouvements féministes, des réformes scolaires et des discussions autour de nouvelles impulsions pédagogiques, la fonction des crèches est également repensée. Alors que les crèches avaient longtemps été considérées comme pis-aller pour les mères obligées de travailler, elles sont de plus en plus perçues comme un outil pédagogique sensé et complémentaire à la famille. On accorde aussi davantage d'importance à la formation pédagogique du personnel des crèches, généralement des femmes. De plus en plus de jardinières d'enfants et d'éducatrices sont engagées. De simples services de garde, les crèches deviennent des lieux d'éducation et de jeu dotés d'un encadrement professionnel. La nouvelle façon de voir les crèches se reflète aussi dans leur nouvelle appellation, Centre de vie infantine (CVE).

La responsabilité de l'État et les crèches comme service professionnel

Malgré des progrès, l'offre demeure insuffisante: en 1988, la Suisse compte environ 22 000 places d'accueil, ce qui correspond à 10% de tous les nourrissons, jeunes enfants et enfants. C'est seulement en 1990, lorsqu'une baisse de la natalité est constatée, que la politique fédérale réagit. La nécessité de prendre des mesures favorisant la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale devient flagrante. Plusieurs cantons adoptent des lois visant à encourager la création de places d'accueil.

Les structures d'accueil extrafamilial se professionnalisent ou sont en voie de l'être. De nombreuses

associations privées sont reprises par les villes et les communes. Les *asilitalophones*, par exemple, sont étatisés en 2000. La même année, la nécessité d'offrir des structures d'accueil est reconnue dans toute la Suisse: une initiative parlementaire parvient à débloquent 200 millions de francs comme aide financière pour l'accueil extrafamilial. Le financement concerne trois types d'offres: les crèches, les familles de jour et les structures d'accueil parascolaire. La loi entre en vigueur en 2003 et encourage la création de 57 400 nouvelles places d'accueil. Des enquêtes statistiques effectuées en 2017 montrent qu'en Suisse, environ 33% des familles ont recours à une structure d'accueil ou à une famille de jour pour la garde de leurs enfants.

En 2007, la Suisse alémanique compte 81 écoles à horaire continu. Dans de nombreux cantons, des mesures complémentaires de prise en charge telles que des structures de jour se généralisent depuis quelques années. Dès la fin des années 1990, la Suisse romande développe son propre système de prise en charge, les « accueils pour enfants en milieu scolaire » (APEMS).

Malgré ces efforts, l'offre en matière d'accueil extrafamilial reste insuffisante. Une enquête menée en 2017 auprès de parents montre qu'environ 20% des enfants en âge préscolaire et scolaire ne peuvent être pris en charge aussi pleinement que souhaité. Le temps partiel constitue souvent la seule manière pour les mères de concilier vie professionnelle et vie de famille. De nos jours encore, les mères assument une part nettement plus importante de la garde des enfants que les pères.

Literatur / Bibliographie / Bibliografia / References: Sutter, Gaby: *Berufstätige Mütter. Subtiler Wandel der Geschlechterordnung in der Schweiz (1945-1970)*, Zurich 2005 (Chronos Verlag); Schärer, Michèle et Zottos, Éléonore: *A petit pas. Histoire des crèches à Genève 1874-1990*, Lausanne 2014 (Antipodes); Falk, Francesca: *Gender Innovation and Migration in Switzerland*, 2018 (Palgrave Mc Millan); Crotti, Claudia: *Von der Teilzeit- zur Ganztagesbetreuung? Die Zeitpolitik von Kindergarten, Vor- und Grundschule in der Schweiz*, in: Hagemann, Karen et Jaraus, Konrad (dir.): *Halbtags oder Ganztags? Zeitpolitiken von Kinderbetreuung und Schule nach 1945 im europäischen Vergleich, Weinheim und Basel 2015* (Beltz Juventa); GFZ – Gemeinnütziger Frauenverein Zürich (éd.): *Kinderbetreuung im Wandel. Gemeinnütziger Frauenverein Zürich GFZ – Worauf Familien zählen. Seit 1885*. Zurich 2010 (Orell Füssli). HLS / DHS / DSS: *famille, enfance, travail des enfants, instruction publique, soins à domicile, rôle des sexes*

(06/2019)

© 2013 Office fédéral des assurances sociales OFAS

